

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Sylvie MOINE. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/Organisation de scrutin-Elections présidentielles

Monsieur le Maire rappelle les éléments liés à l'organisation du scrutin pour les élections présidentielles et le planning des permanences a été établi.

II/Communauté Urbaine du Grand Reims

Suite à la présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ce rapport,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017

III/ Finances

- **Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2017 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 21.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.26 %

- **Vote du Budget Primitif 2017**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2017 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	970 123€	970 123€
INVESTISSEMENT	1 439 747€	1 439 747€
CUMUL	2 409 870€	2 409 870€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

IV/ Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne pour la mise à disposition d'agent

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service de remplacement créé par le Centre de gestion de la Marne pour bénéficier des services d'un agent itinérant en cas de besoin et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal étendu cet exposé :

- autorise le Maire à signer la convention de « mise à disposition » d'un agent itinérant en tant que besoin.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles afin d'assurer le remplacement et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

V/ Questions diverses

Tarif du bois coupé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de conserver le prix de vente du bois communal coupé à 30€ le m3.

Demande d'ouverture de micro-crèche

Des demandes de création de micro-crèche ont été déposées. Une enquête sera réalisée dans la commune afin de recenser les besoins en structure d'accueil.

Voirie

Une demande a été déposée afin d'installer des tables devant le local commercial rue de Reims. La demande est acceptée. Le nombre de tables sera cependant précisé après les travaux de rénovation de la voirie.

Fête patronale

Le devis est en attente pour l'animation du samedi soir.

Environnement

Une réunion sera organisée fin avril afin de prévoir les éléments de décoration des prochaines fêtes de fin d'année.